

Publictionnaire

Dictionnaire encyclopédique et critique des Publics

Voltaire

Nicolas Brucker

Référence électronique

Nicolas Brucker, Voltaire. *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 23 octobre 2020. Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/voltaire/>

Le Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics est un dictionnaire collaboratif en ligne sous la responsabilité du Centre de recherche sur les médiations (Crem, Université de Lorraine) ayant pour ambition de clarifier la terminologie et le profit heuristique des concepts relatifs à la notion de public et aux méthodes d'analyse des publics pour en proposer une cartographie critique et encyclopédique.

Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr>

Cette notice est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification 3.0 France. Pour voir une copie de cette licence, visitez <http://creativecommons.org/licenses/by-ncnd/3.0/fr/> ou écrivez à Creative Commons, PO Box 1866, Mountain View, CA 94042, USA.



Voltaire

L'opinion publique au temps des « affaires »

François-Marie Arouet, dit Voltaire (1694-1778), mieux qu'aucun autre écrivain, n'a cessé, de son vivant comme après sa mort, de mettre à nu les oppositions dont la société française est traversée. Paul Valéry le soulignait déjà en 1944 : « Qu'on le maudisse ou qu'on l'exalte, Voltaire, de qui le seul nom prononcé précipite aussitôt les éternels et antagonistes constituants de notre vie politique, Voltaire vit, Voltaire dure : il est indéfiniment actuel » (1945 : V). En donnant au public une place centrale dans son œuvre, en accompagnant le processus d'émergence d'une opinion politique, Voltaire avait dès l'origine favorisé cette identification.



Portrait de Voltaire par Nicolas de Largillière. Ca. 1724-1725.
Localisation actuelle : Seconde antichambre de la Dauphine du Château de Versailles. Côte : MV 8159. Domaine public ([https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Nicolas_de_Largillière,_François Marie_Arouet_dit_Voltaire_\(vers_1724-1725\)_-001.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Nicolas_de_Largillière,_François_Marie_Arouet_dit_Voltaire_(vers_1724-1725)_-001.jpg)).

Voltaire a expérimenté au cours de sa longue carrière d'écrivain toutes les formes de sociabilité : des plus traditionnelles aux plus innovantes. Jeune poète en quête de

reconnaissance, il fréquente la cour de la duchesse du Maine (1676-1753) à Sceaux, s'adonne aux joutes poétiques et aux vers satiriques, avant de se lancer à l'assaut de la Comédie française, où il fait représenter en 1718 un *Œdipe* qui lui donne un nom. Libertain de mœurs et d'esprit, il n'échappe ni à la Bastille ni à l'exil. Son séjour à Londres, de 1726 à 1728, lui fait découvrir les libertés publiques anglaises, et un statut d'homme de lettres inconnu en France. Toujours en disgrâce auprès du roi, il ne peut s'établir à Versailles ; il fait alors du château de Cirey sa demeure ordinaire. Avec sa compagne, la marquise du Châtelet (1706-1749), il trouve en Stanislas (1677-1766), le nouveau duc de Lorraine, un protecteur efficace, et dans la cour de Lunéville un substitut de Versailles. La mort d'Émilie du Châtelet en 1749 le jette à nouveau sur les routes. Frédéric II (1712-1786) l'accueille l'année suivante à Berlin : entre la Cour et l'Académie, il se fait une place de choix parmi les Français alors en résidence, et instaure une royauté intellectuelle qui marque l'aboutissement du « sacre de l'écrivain » (Bénichou, 1973). Presqu'aussi vite sacré que déchu, il doit précipitamment quitter la Prusse et chercher refuge à Genève. En 1759 il achète la terre de Ferney, où il passe le reste de ses jours, recevant quantité de visiteurs et entretenant une correspondance avec toute l'Europe. Le patriarche de Ferney organise à distance d'actives campagnes visant à dénoncer des erreurs judiciaires : les affaires Sirven (1760), Calas (1761), La Barre (1765) s'enchaînent. Par des brochures anonymes, il exploite habilement la puissance médiatique de l'imprimé et fait éclater au grand jour les secrets des dysfonctionnements du pouvoir judiciaire.

On a parfois dit que Voltaire avait inventé l'opinion publique (Milza, 2007). Il est plus exact de dire que son œuvre a coïncidé avec ce moment historique où le jugement du public, sortant du périmètre des arts et des lettres, s'est porté sur des questions relevant de la compétence des magistrats et des gouvernants. Les « affaires », où s'est illustré le talent médiatique de l'écrivain, permettent de saisir le processus par lequel l'opinion fait ainsi incursion dans le domaine politique. Après avoir retracé, dans ses principales étapes, l'historiographie de l'opinion publique en lien avec Voltaire, on définit la notion selon l'auteur, en différenciant « populaire » et « public ». On analyse la présence de l'opinion publique dans les « affaires », la stratégie adoptée, le public visé. Enfin, on montre la progressive politisation de l'opinion littéraire.

Le tournant historiographique

Les historiens du XIX^e siècle ont fabriqué un XVIII^e siècle unanimement voltairien. Alexis de Tocqueville (1805-1859), dans *L'Ancien Régime et la Révolution*, s'en étonne et tente de se l'expliquer : « L'esprit de Voltaire était depuis longtemps dans le monde ; mais Voltaire lui-même ne pouvait guère en effet régner qu'au XVIII^e siècle et en France » (Tocqueville, 1856 : 180). Cette sorte de miracle par lequel le public s'est si bien identifié à Voltaire et à ses idées serait donc une particularité française, indissociable du génie et de l'esprit de cette nation. Pour Elme-Marie Caro (1826-1887), si Voltaire domine le siècle, c'est pour en avoir flatté les plus bas penchants. Sa production se ressent de ce mimétisme. Au lieu d'avoir élevé le public jusqu'à lui, il s'est mis à son niveau. Aussi est-il coupable d'avoir dégradé la littérature et le goût français (Caro, 1880). Malgré une très sincère admiration pour Voltaire, Hippolyte Taine (1828-1893) partage ce constat. Il rend hommage au talent d'un vulgarisateur qui a si bien su se mettre à la portée de tous les esprits, mais il lui reproche sa cécité historique : en ne considérant de la civilisation que la politesse, la beauté, le goût, il a ignoré les attentes nouvelles de la société, et n'a pas vu quelle révolution se préparait. Homme des cours et des salons, il n'a pas compris qu'un jour la rue s'emparerait de ses

idées. Cette cécité lui interdit de tenir rang dans l'histoire qu'écrit Taine, et où l'opinion publique, elle-même placée sous le contrôle de la raison, est désignée comme la cause de la Révolution française (Taine, 1875-1893).

Ferdinand Brunetière (1849-1906) reprend cette thèse quand il voit en Voltaire un « courtisan de l'opinion » (Brunetière, 1880-1907 : 308), mais il en fait un argument pour justifier le mépris dans lequel il tient l'écrivain. Il lui refuse la moindre originalité : ses idées sont celles de son siècle. Son combat contre la religion ne fut que le fruit d'un vil calcul : il ne vit là qu'un moyen de reconquérir sur l'opinion publique l'ascendant dont les encyclopédistes l'avaient privé depuis le début des années 1750. Le Voltaire des « affaires » ne lui inspire pas plus de sympathie. Par opportunisme, il a fait d'une erreur judiciaire, qui implique le jugement personnel de tel magistrat, une affaire d'État. Dans le contexte de l'affaire Dreyfus, la référence à Voltaire prend une signification nouvelle : alors qu'en 1898 il prend ouvertement position contre la révision du procès de Dreyfus, F. Brunetière trace un parallèle avec la campagne menée par Voltaire pour rouvrir le dossier Calas. Pour lui, il n'y a pas plus d'erreur dans une affaire que dans l'autre ; dans les deux cas, il met en cause le rôle des avocats, leur stratégie de conquête de l'opinion et de recherche de la popularité (Trousson, 2001 : 410). Gustave Lanson (1857-1934), qui prolonge l'œuvre de F. Brunetière, exprime un point de vue plus nuancé, quand il reconnaît à celui qu'il nomme un « journaliste de génie » un rôle décisif dans la ruine de l'Ancien Régime (Lanson, 1895). À côté de cette lecture, on trouve le courant spiritualiste, notamment illustré par Ernest Bersot (1816-1880), qui fut secrétaire particulier de Victor Cousin (1792-1867), puis professeur et journaliste. Il voit dans le défenseur de Calas un apôtre de l'humanité, le plus puissant ancêtre de la Révolution (Bersot, 1848). « Si on appelle voltairien un homme épris de la raison et de la justice, nous sommes voltairien », écrit-il en guise de profession de foi (Bersot, 1864 : I, 309).

L'École de Francfort en Allemagne, l'École des Annales en France allaient fournir un nouveau cadre théorique et de nouveaux outils pour comprendre le rôle joué par les écrivains dans l'histoire sociale et politique du XVIII^e siècle. Jürgen Habermas (1962), avec la parution de *L'Espace public*, marque un tournant historiographique décisif. Selon l'auteur, l'effort de compréhension doit désormais porter sur le phénomène lui-même et sur les conditions d'émergence à l'intérieur d'un espace sociologiquement déterminé. La sphère publique s'incarne dans des lieux (salons, clubs, sociétés littéraires et académiques, loges maçonniques, cafés, etc.) où s'élabore une sociabilité nouvelle dont le maître-mot est la raison. Les différences de rangs et de classes passent au second plan. La politisation progressive de cette sphère publique la destine à jouer un rôle de résistance à l'absolutisme royal. Aussi est-elle d'essence bourgeoise, affiliée au milieu parlementaire et dirigée par l'élite intellectuelle, qu'on a l'habitude de désigner du nom de « philosophes ». Dans ce processus, l'imprimé, les journaux, clandestins ou officiels, et la correspondance jouent un rôle qui va croissant au cours du siècle.

Alors que l'opinion publique, dans l'historiographie française, a longtemps été réduite à un contenu, assimilable aux idées des Lumières, J. Habermas insiste quant à lui sur son caractère formel. Roger Chartier (1990 : 30) définit de même la notion comme « processus dynamique et créateur », et lui donne une dimension heuristique, au rebours d'une conception téléologique de l'histoire. La pensée philosophique n'est ainsi plus appréhendée comme un corps de doctrine, cohérent et unifié, mais comme le croisement d'influences souvent contradictoires, et les philosophes non plus comme un pouvoir mais comme une libre

association de penseurs désireux d'exercer sans entrave leur esprit critique. En reprenant le titre du livre de Daniel Mornet (1878-1954) de 1933 – *Les Origines intellectuelles de la Révolution française* –, R. Chartier entend montrer ce qui sépare une histoire des idées d'une histoire sociale du siècle des Lumières : non pas chercher les causes de la Révolution dans les idées qui l'annoncent, mais « repérer certaines des conditions qui l'ont rendue possible, possible parce que pensable » (Chartier, 1990 : 10).

Autre évolution notable de l'historiographie : l'opinion publique, préalablement considérée comme un fait, est désormais regardée comme une construction littéraire, reposant sur un art de l'illusion. Si elle n'existe que dans les mots, elle s'actualise cependant dans l'acte de réception : par la croyance qu'il donne à ce qu'il lit, le lecteur la porte à l'existence. Keith M. Baker (1993) a montré que la nature de l'opinion publique est moins réelle qu'idéelle : c'est d'abord une figure de rhétorique, et en tant que telle liée aux mots et produite par le langage. À sa suite, Nicolas Veysman (2000) traite la question du point de vue de la « mise en scène » ; il met l'accent sur la production de l'artifice et sur la liberté créatrice du metteur en scène dont les choix littéraires méritent d'être explicités. L'étude de l'imaginaire littéraire est ainsi un préalable indispensable à celle de l'imaginaire politique.

On doit s'interroger sur la différenciation des publics, et de là mettre en doute la supposée unicité de l'opinion publique, son caractère prétendument national, ou même européen (Salaün, 2013). On doit aussi prendre en compte la liaison entre privé et public, et reconnaître à l'espace public sa dimension intime, et notamment le rôle qu'y joue la littérature. Antoine Lilti (2019 : 190) reproche à J. Habermas d'avoir restreint la définition de l'opinion publique à sa seule dimension rationnelle et d'avoir sous-estimé l'effet des images et des fictions. Il plaide pour une étude de l'« espace public sensible ».

Opinion populaire et opinion publique

Il faut rappeler le sens péjoratif d'opinion. À l'article « Opinion » des *Questions sur l'Encyclopédie*, Voltaire fait allusion à Blaise Pascal (1623-1662) et à la *Pensée* 546 (Pascal, 1669) : « On la nomme la *reine du monde* ; elle l'est si bien, que quand la raison vient la combattre, la raison est condamnée à la mort. Il faut qu'elle renaisse vingt fois de ses cendres pour chasser enfin tout doucement l'usurpatrice » (Voltaire, 1771-1772). Il joue sur l'antithèse traditionnelle entre opinion et raison. L'opinion définit le discours sur les erreurs humaines : elle porte sur un savoir douteux, à rebours d'une conception d'un esprit humain doté du pouvoir d'énoncer la vérité philosophique.

L'histoire voltairienne est le tableau des opinions humaines, des erreurs et des crimes des hommes. Énumérant les trois types d'histoire, Voltaire (1765b : 220) écrit dans l'*Encyclopédie*, au début de l'article « Histoire » : « Il y a l'histoire des opinions, qui n'est guère que le recueil des erreurs humaines ». Cette histoire exclut tout progrès ; elle s'enlise au contraire dans la répétition et donne des preuves réitérées de la crédulité et de l'appétit dominateur de l'homme. À travers la discipline historique, Voltaire concilie deux sentiments contraires : un pessimisme, hérité des moralistes classiques ; une confiance en l'homme et dans les progrès de l'esprit humain.

Voltaire met fréquemment aux prises opinion populaire et opinion publique, l'une combattant l'autre, comme dans ce dialogue du *Dictionnaire philosophique* (« Liberté de penser », Voltaire, 1765a) entre un officier anglais, lord Boldmind (« esprit hardi »), et un

officier portugais, le comte Medroso (« peureux »), qui renouvelle le face-à-face des Lumières du Nord avec l'obscurantisme du Midi. La propension humaine à calomnier son prochain frappe Zadig dans le conte du même nom. Le héros parvient à faire abolir un usage non raisonné, la coutume de brûler les veuves, qui a pour elle l'ancienneté (Voltaire, 1748). L'affaire Calas rappelle la situation précaire des protestants en France, puisqu'un père, sur de simples allégations, peut être accusé du meurtre de son fils, torturé et conduit à l'échafaud sans plus de preuves. Elle consacre la victoire de la rumeur : Voltaire organise son texte comme une confrontation de l'opinion populaire locale (Toulouse) avec une opinion publique européenne (c'est-à-dire universelle). Il entend ainsi confondre l'une par l'autre. Une autre affaire, moins connue, démontre également le pouvoir de la rumeur : à Saint-Omer, en juillet 1770, un homme est accusé avec son épouse d'avoir assassiné sa mère pour hériter plus rapidement. Sans le moindre élément à charge, Monbailli est torturé et exécuté (Voltaire, 1771).

S'il s'est présenté comme le champion du combat contre l'erreur, Voltaire a aussi concouru à alimenter la rumeur. Le *Sentiment des citoyens*, libelle anonyme paru en 1764 et dirigé contre Jean-Jacques Rousseau (1712-1778), révèle notamment au public l'abandon par le philosophe des cinq enfants qu'il a eus avec Thérèse Levasseur. « *C'est un homme qui porte encore les marques funestes de ses débauches ; et qui déguisé en saltimbanque traîne avec lui de village en village et de montagne en montagne, la malheureuse dont il fit mourir la mère et dont il a exposé les enfants à la porte d'un hôpital* » (Voltaire, 1764). Voltaire, qui entend réagir à la mise en cause personnelle que Rousseau (1764) vient de lui infliger dans les *Lettres de la montagne*, mime dans cet écrit l'indignation du public devant le scandale de la vie menée par le citoyen de Genève. Par sa voix il appelle le pouvoir à appliquer les sanctions les plus sévères : ce « vil séditieux » ne mérite pas moins que la peine capitale.

En faisant le jeu de la rumeur, Voltaire joue un jeu dangereux. Car la populace ne se manipule pas si aisément ; passé un certain seuil, elle devient incontrôlable. Elle est, répète-t-il, à la fois « singe » et « tigre » : elle reproduit machinalement les pensées ou les paroles qu'on lui a suggérées, mais peut aussi, dans des accès de violence et de cruauté, déchaîner sa rage sur les cibles qu'on lui aura désignées. Être hybride, elle flatte la main avant de la mordre. Les Parisiens, si gais, si légers, si spirituels, deviennent, dans certaines circonstances, de vraies bêtes sauvages : ce sont des « Arlequins anthropophages » (à d'Argental, 16 juillet 1766). Le peuple est traditionnellement regardé comme un « anti-public » : il s'oppose en tous points au public, entendu comme société de particuliers réunis par un intérêt commun (Merlin, 1994).

L'opinion populaire est sans lien avec l'opinion publique : la seconde n'est pas la version corrigée de la première. Elles sont séparées par une distance abyssale. L'opinion populaire, on ne peut que la dénoncer, non la réformer. Ce rapport statique explique le caractère mécanique et répétitif du texte voltairien. Il s'agit de pointer du doigt les méfaits d'une opinion non éclairée, par un recours à l'ironie et au pathétique selon un subtil dosage : l'exercice de l'esprit d'une part, du sentiment de l'autre, pour dénoncer ou pour compatir.

Justice !

Le règne de l'opinion s'étend à la justice : l'arbitraire des lois, la relativité des coutumes et

les incohérences de la jurisprudence s'opposent frontalement à la saine raison. Chacune des affaires est l'occasion pour Voltaire de contester le système judiciaire et les magistrats. Dès lors, l'affaire, par définition unique, devient paradigmatique de toute injustice, passée, présente et à venir. Le fait divers, producteur d'émotion, se mue en objet de réflexion. Dans les différentes affaires (Calas, Sirven, La Barre), la cause du mal est de deux ordres, qu'il faut saisir ensemble parce qu'ils sont intimement liés : le fanatisme (qui met en cause la religion) et le système judiciaire (qui met en cause les parlements). Voltaire mène alors à chaque fois un combat sur deux fronts simultanément, dans une production relevant de deux modes d'écriture bien distincts : répétitif et disséminant d'un côté, ciblé et concentré de l'autre. Les campagnes d'opinion conduites pour chaque affaire comprennent en effet une abondante production de lettres, reprenant parfois mot à mot les mêmes tournures, et assurant le succès de « formules » censées marquer les esprits et qui à ce titre possèdent une fonction « publicitaire ». Elles comprennent aussi des mémoires, soigneusement documentés, rédigés selon les codes de la rhétorique, en particulier pour ce qui est de la composition, de la persuasion, mais aussi de l'agrément (récit, dialogue, drame moral). La variété des tons, registres, formes et genres est un facteur essentiel du succès de l'entreprise.

Les affaires sont l'occasion d'une mise en cause du système judiciaire français, donc de l'ensemble des institutions de la France d'Ancien Régime, roi, corps intermédiaires (dont les parlements), juridictions ecclésiastiques. Les défauts de la procédure, l'incapacité des juges, la vénalité des offices, la disproportion des peines : autant de sujets que chacune des affaires soumet à l'attention publique. Le cas de l'affaire La Barre met en évidence une autre incongruité du système. Pour obtenir les témoignages qui permettront de faire condamner le chevalier, un monitoire est « fulminé » (publié) par l'évêque d'Amiens, sur la requête du juge. Cette lettre enjoint aux fidèles de dire ce qu'ils savent sous peine d'excommunication. Dans ce cas la religion est instrumentalisée par la justice civile, et une pression morale est exercée sur la population. Le monitoire provoqua en définitive 70 dépositions (Wenzel, 2017). Voltaire conclut de là que le « scandale public » ne vient pas tant des faits incriminés que de la publicité donnée au procès.

Devant les carences de la justice, Voltaire entend par ses libelles promouvoir un tribunal de substitution. Malesherbes (1721-1774) l'exprime avec éclat dans son *Discours à l'Académie* : « Il s'est élevé un tribunal indépendant de toutes les puissances et que toutes les personnes respectent, qui apprécie tous les talents, qui prononce sur tous les genres de mérite » (Malesherbes, 1775). Le nouvel académicien célèbre ainsi le brusque surgissement du tribunal de l'opinion publique. Le droit de justice est désormais partagé : le public veut pouvoir contrôler les procédures et s'estime en mesure de contester dans les espaces de publication les décisions qui en découlent. Les écrits voltairiens permettent d'observer cette contestation de la prérogative judiciaire et cet appel à un partage de la responsabilité à juger dans un espace commun de circulation de la parole.

Criez et qu'on crie !

L'opinion publique est une voix. La métaphore orale est constante chez Voltaire, qui veut par ses textes donner la parole aux sans voix, à ceux qui n'ont pas les moyens de se faire entendre (proscrits, protestants, pauvres...). L'énonciation, par son anonymat, par son indétermination, doit laisser émerger la parole des victimes. Les choix stylistiques (phrases

courtes, subjectivité restreinte, point de vue distancié) favorisent l'empathie sans la forcer. Le lecteur est insensiblement invité à prendre le parti des victimes. Parallèlement à ce dispositif se met en place une scène judiciaire fictive, censée suppléer le vrai procès dont on a préalablement dénoncé la régularité. Cette double donnée répond à la définition de R. Chartier (1990 : 44) : « L'opinion publique est tout ensemble une voix qu'il faut écouter et un tribunal qu'il faut convaincre ».

La métaphore prend toute son acuité dans une expression non articulée : le cri. C'est le titre que Voltaire choisit pour le second mémoire sur l'affaire La Barre. Le premier est une *Relation*, écrite en 1766 (publiée en 1768) et adressée à Cesare Beccaria (1738-1794), qui a publié en 1764 *Dei delitti e delle pene* [*Des délits et des peines*], ouvrage dans lequel il dénonce les erreurs judiciaires et les irrégularités de la procédure tout en proposant des réformes concrètes, et qui repose sur la thèse de la responsabilité de l'un des magistrats, Dumaisniel de Belleval (1733-1790). Le second, écrit onze ans plus tard, est *Le Cri du sang innocent* (1775), rédigé dans les termes d'une supplique adressée au roi par l'un des condamnés, Gaillard d'Étallonde (1743-1800), pour obtenir sa grâce ; il met cette fois en cause le maire, Duval de Soicourt (1712-1771), dont il dévoile les « manœuvres infernales ». La référence biblique, perceptible dans le titre, fait écho au martyr des jeunes gens. Voltaire met en place un martyrologe d'une Église invisible, celle des gens de bien, en concurrence avec celle des superstitieux et des fanatiques, dont l'histoire relève bien plutôt de la fable (Walter, 1982).

Le cri des innocents appelle le cri public. Dans une lettre à l'encyclopédiste Étienne Noël Damilaville (1723-1768 ; 4 avril 1762), Voltaire exhorte son correspondant à dire son indignation : « Criez et qu'on crie ». Ce « on » n'est indéfini qu'en apparence : il renvoie à « l'opinion des cœurs bien faits » (Voltaire, 1768), « tout ce qu'il y a d'honnêtes gens en France » (à Étallonde, 10 février 1767), public étendu dans une autre lettre à « tous les gens sensés de l'Europe » (à Étallonde, 26 mai 1767). Le « cri » emprunte le circuit de la diffusion médiatique : correspondance d'abord, presse ensuite. De 1766 à 1777, Voltaire échange autour de l'affaire La Barre 331 lettres avec 69 correspondants. Éric Walter (1982) a étudié cet ensemble de lettres ainsi que les gazettes et les journaux littéraires et savants dans la même période, et conclut à la grande complexité du dispositif.

En 1766, Voltaire fait agir ses relations haut placées : le duc de Brunswick (1735-1806), le duc de Richelieu (1696-1788), Jean Le Rond d'Alembert (1717-1783) ; grâce à eux il fait circuler la *Relation* jusque dans le conseil du roi. En 1775, l'envoi du *Cri* se fait par paquets, à d'Alembert, Nicolas de Condorcet (1743-1794) et Charles-Augustin d'Argental (1700-1788), pour que ceux-ci l'adressent aux ministres les plus influents, Anne R. J. Turgot (1727-1781), Jean-Frédéric P. de Maurepas (1701-1781) et Armand T. H. de Miromesnil (1723-1796). Voltaire s'inquiète du silence qui entoure la réception de son opuscule : « [cette requête] est plus faite pour être lue par des hommes éclairés et justes que par des gens de robe ; et peut-être même ne faudrait-il pas qu'elle fût connue des gens d'Église » (à d'Alembert, 17 juillet 1775). Il attend avec impatience le jugement de ses amis proches, ces hommes et ces femmes qui doivent lui tenir lieu de public : « Je n'ai voulu prendre aucun parti avant de savoir l'opinion de quelques amis ». Cette « opinion » est pour lui un « suffrage » plus précieux « que celui d'un parlement » (à d'Argental, 5 août 1775). De l'opinion publique comme somme des opinions individuelles à l'opinion publique comme volonté générale, il n'y a en effet qu'un pas. De la sorte, Voltaire institue une souveraineté

nouvelle du public en le rendant seul juge des causes qu'il défend.

Il est frappant de constater que cet élan trouvera un épilogue dans le monument La Barre inauguré à Abbeville en 1907 : le traitement mémoriel, subtil et mouvant chez Voltaire, se mue en un marqueur d'identité politique (républicain, de gauche, anticlérical). L'« affaire », nébuleuse de discours, s'est minéralisée jusqu'à devenir un mythe (Walter, 1982).

Les gens d'esprit

L'opinion publique est conduite par les « gens d'esprit ». Charles Pinot Duclos (1704-1772) écrit dans les *Considérations sur les mœurs de ce siècle* : « De tous les empires, celui des gens d'esprit, sans être visible, est le plus étendu ». Et il poursuit : « Le puissant commande, les gens d'esprit gouvernent, parce qu'à la longue ils forment l'opinion publique, qui tôt ou tard subjugué ou renverse toute espèce de despotisme » (Duclos, 1751). Voltaire ne dit pas autre chose ; il écrit dans une lettre : « L'opinion gouverne le monde, mais les philosophes, à la longue, gouvernent l'opinion des hommes » (à d'Argental, 27 janvier 1766). On voit que lui-même a concouru à forger ce mythe d'une unanimité philosophique. L'historiographie contre-révolutionnaire le prendra au mot, quand elle érigera sa théorie du complot philosophico-maçonnique. Ainsi Augustin Barruel (1741-1820), ex-jésuite qui a mis sa plume au service de l'antiphilosophie, fait-il l'histoire de la « secte philosophique », en décrit les ramifications dans toute l'Europe, les connexions secrètes avec le pouvoir, pour montrer qu'elle est la cause directe de la convocation des États-Généraux et de la Révolution (Barruel, 1798). Cette unanimité, utile à ses combats, relève d'une astuce rhétorique. Celle-ci masque la divergence des points de vue que révèle la correspondance.

À travers les affaires, Voltaire sait qu'il est personnellement visé. Le *Dictionnaire philosophique* est brûlé en 1766 à côté du cadavre du chevalier de La Barre : le corps de doctrine et le corps charnel sont réunis pour mieux signifier le lien de la cause à l'effet. Au même moment, Voltaire préfère prendre les eaux à Rolle en Suisse où il se sent plus en sécurité qu'à Ferney, et il engage Diderot (1713-1784) à se réfugier à Clèves en Prusse rhénane. Il dit alors craindre une « Saint-Barthélemy des philosophes ». L'expression, qui revient fréquemment sous sa plume durant cette période, relève d'une des grandes obsessions voltairiennes ; elle revient aussi à élargir la menace à l'ensemble des hommes de lettres, dont il souligne ainsi la solidarité de fait.

Si le « public » susceptible de faire usage de sa raison est en nombre restreint, le nombre des « gens d'esprit » capables de l'éclairer est encore moindre : académiciens, journalistes, contributeurs de l'*Encyclopédie* forment cette fine fleur de la République des Lettres, qui en cette seconde moitié du XVIII^e siècle commence à éprouver son pouvoir politique. À ce groupe Mona Ozouf (1989) ajoute les parlementaires, qui portent une parole spécifiquement politique, notamment au cours des crises qui ponctuent le second XVIII^e siècle. Les remontrances sont l'occasion d'un conflit entre le roi et les parlements, le premier accusant les seconds de répandre dans l'opinion ses délibérations, les parlements accusant le roi de vouloir étouffer la voix publique. La publicité donnée aux remontrances est la nouvelle arme des parlements.

Les gens de lettres, « premiers porteurs de l'opinion publique pré-révolutionnaire » (Dargent, 2011), sont les nouveaux maîtres à penser, sortes de directeurs de conscience du public. Ils viennent sur le terrain des ecclésiastiques dont ils menacent les prérogatives, opérant un

transfert de sacralité qui prélude à la consécration de la souveraineté démocratique.

Du littéraire au politique

À la France est opposé le modèle anglais ; dans les *Lettres philosophiques*, inspirées par le séjour londonien de Voltaire entre 1726 et 1728, il est question du parlement et du gouvernement anglais. Le succès de ce dernier tient à une « balance » : la nation anglaise a réussi à régler le pouvoir des rois en leur résistant, et a ménagé au peuple un équitable partage du pouvoir, « sans confusion » (Voltaire, 1734). Le peuple, toujours susceptible chez Voltaire de retour à la sauvagerie, est en quelque sorte neutralisé par cette tension dans le jeu des institutions. Ainsi la République romaine, le grand modèle de la réflexion politique à l'âge classique, est-elle surclassée par l'Angleterre. Mais la donnée politique n'est qu'un élément d'un ensemble plus vaste : la vie religieuse, sociale, culturelle est tour à tour envisagée dans les *Lettres*. La liberté s'observe dans tous les domaines de la vie publique.

À cette recherche de l'équilibre s'ajoute une volonté de renouer le lien entre le souverain et son peuple, lien que menacent les corps intermédiaires. C'est une des leçons que Voltaire historien a tirée de ses travaux. Les révolutions et les guerres civiles naissent du divorce entre l'autorité royale et la nation. La voix publique (*vox populi*) confirmait naguère le charisme des rois. Voltaire est animé par l'idéal d'un dialogue vivant, selon lequel le roi écoute et l'opinion publique se révèle. Quand éclate la crise consécutive à la suspension du parlement de Paris en janvier 1771, Voltaire prend le parti du roi et de son conseil contre les parlementaires. Si l'opinion publique telle que manifestée par Voltaire, peut, selon l'analyse de J. Habermas, se concevoir comme résistance à l'absolutisme royal, elle n'en est pas moins résolument monarchiste.

De janvier 1771 à février 1772, Voltaire rédige onze pamphlets, émis en trois « salves » successives, selon une stratégie mûrement concertée (Cossarutto, 2016). Il s'agit de gagner l'opinion aux réformes entreprises par le chancelier de Maupeou (1714-1792). Voltaire se fait le propagandiste de la royauté contre son propre camp, les philosophes soutenant les parlementaires (Hanrahan, 2007). L'écrivain prouve sa connaissance du droit constitutionnel, et s'impose comme un écrivain politique. Il tire profit de ses recherches historiques, notamment de celles qui ont mené à la rédaction d'une *Histoire du Parlement de Paris* (Voltaire, 1769), mais aussi de ses combats judiciaires des années 1760. Les mémoires rédigés par Voltaire, et diffusés sous couvert d'anonymat, se veulent supplétifs de l'autorité ou de la tradition défaillantes. Ils inaugurent un nouveau type de décision politique, qui prend forme dans la rationalité, seul instrument désormais autorisé pour départager le vrai du faux, et fait appel à la conscience individuelle, contre la pression exercée par l'intérêt général.



Buste de Voltaire par Jean-Antoine Houdon. 1778. Widener Collection. Source : <https://purl.org/nga/collection/artobject/1266>. Libre de droit dans le cadre d'une publication non commerciale.

La politisation de l'opinion publique est engagée dès 1766, date à laquelle les parlementaires enfreignent la tradition du secret des délibérations en publiant l'essentiel de leurs remontrances, obligeant l'administration royale à adopter en retour la même technique argumentative (Kaufmann, 2004). C'est cependant en 1771, avec la « réforme Maupeou », que l'opinion publique fait son entrée en politique. Vingt ans plus tard elle s'inscrit dans un registre législatif et s'impose comme « un équivalent de la vérité » (Luhmann, 2001 : 29). Il est frappant de constater que Voltaire a accompagné cette évolution de bout en bout : d'une opinion littéraire, critère du goût et arbitre des arts, à un tribunal de la raison et du sentiment, substitutif de l'autorité judiciaire, enfin à la voix de la nation, ultime dépositaire de la souveraineté. Jacques Necker (1732-1804), le plus populaire des principaux ministres de Louis XVI, avait saisi cette montée en puissance de l'opinion : le vrai roi au XVIII^e siècle, dit-il, est le « roi on » (Soboul, Lemarchand, Fogel, 1977). Et, de tous les hommes de lettres, celui qui l'a le mieux traduit dans son œuvre est sans conteste Voltaire.

Bibliographie

- Baker K. M., 1993, *Au tribunal de l'opinion. Essais sur l'imaginaire politique au XVIII^e siècle*, trad. de l'anglais par L. Évrard, Paris, Payot.
- Barruel A., 1798, *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, Hambourg, P. Fauche. Accès : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k49434c.image>.
- Beccaria C., 1764, *Des délits et des peines*, trad. de l'italien par A. Morrelet, Philadelphie, 1965.

Bénichou P., 1973, *Le Sacre de l'écrivain. 1750-1830, Essai sur l'avènement d'un pouvoir spirituel laïque dans la France moderne*, Paris, J. Corti.

Bersot E., 1864, *Essais de philosophie et de morale. Tome premier*, Paris, Didier. Accès : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k255758w.texteImage>.

Bersot E., 1848, *La Philosophie de Voltaire*, Paris, Librairie philosophique de Ladrangé. Accès : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6535481m.texteImage>.

Brunetière F., 1880-1907, *Études critiques sur l'histoire de la littérature française*, Paris, Hachette. Accès : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9602136v?rk=85837;2>.

Chartier R., 1990, *Les Origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Éd. Le Seuil.

Caro E.-M., 1880, *La Fin du dix-huitième siècle. Études et portrait*, Paris, Hachette. Accès : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2050451.image>.

Cossarutto V., 2016, « En première ligne. Voltaire face aux théories parlementaires pendant la “révolution” Maupeou (1771-1772) », *Histoire, économie et société*, 35 (3), pp. 97-113. Accès : <https://www.cairn.info/revue-histoire-economie-et-societe-2016-3-page-97.htm>.

Dargent C., 2011, *Sociologie des opinions*, Paris, A. Colin.

Duclos C. P., 1751, *Considération sur les mœurs de ce siècle*, Amsterdam, Aux dépens de la Compagnie.

Habermas J., 1962, *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, trad. de l'allemand de M. B. de Launay, Paris, Payot, 1993.

Hanrahan J., 2007, « Appealing and appearing to “reason” : Voltaire's political pamphlets in 1771 and the battle for public opinion », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 12, pp. 31-40.

Kaufmann L., 2004, « Entre fiction et réalité : l'opinion publique dans la France du XVIII^e siècle », in : Fernández Sebastián J., Chassin J., dirs, *L'Avènement de l'opinion publique. Europe et Amérique XVIII^e-XIX^e siècles*, trad. de l'espagnol par D. Aubin et B. Vauthier (de certaines communications), Paris, Éd. L'Harmattan, pp. 91-107.

Lanson G., 1895, *Histoire de la littérature française*, Paris, Hachette. Accès : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k34121565.image>.

Lilti A., 2019, *L'Héritage des Lumières. Ambivalences de la modernité*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en science sociales/Éd. Le Seuil/Gallimard.

Luhmann N., 2001, « L'opinion publique », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 55, pp. 25-59. Accès : https://www.persee.fr/doc/polix_0295-2319_2001_num_14_55_1171.

Malesherbes G. C. de Lamoignon (de), 1775, *Discours prononcés dans l'Académie française, le jeudi XVI février M.DCC.LXXV. à la réception de M. de Lamoignon de Malesherbes*. Paris, Demonville. Accès : <http://www.academie-francaise.fr/discours-de-reception-de-m-de-malesherbes>.

Merlin H., 1994, *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, Paris, Éd. Les Belles Lettres.

Milza P., 2007, *Voltaire*, Paris, Perrin, 2015.

Mornet D., 1933, *Les Origines intellectuelles de la Révolution française, 1715-1787*, Paris,

A. Colin.

Ozouf M., 1989, « Le concept d'opinion publique au XVIII^e siècle », pp. 21-53, in : *L'Homme régénéré. Essais sur la Révolution française*, Paris, Gallimard.

Pascale B., 1669, *Pensées*, éd. établie par P. Sellier, Paris, Bordas, 1991.

Rousseau J.-J., 1764, *Lettres écrites de la montagne*, Amsterdam, M. M. Rey

Salaün F., 2013, « Les livres nécessaires et l'opinion publique selon Malesherbes », pp. 61-86, in : Binoche B., Lemaître A. J. (dirs), *L'Opinion publique dans l'Europe des Lumières. Stratégies et concepts*, Paris, A. Colin.

Soboul A., Lemarchand G., Fogel M., 1977, *Le Siècle des Lumières. I, L'Essor (1715-1750)*, Paris, Presses universitaires de France.

Taine H. A., 1875-1893, *Les Origines de la France contemporaine*, Paris, Hachette. Accès : http://classiques.uqac.ca/classiques/taine_hippolyte/origine_France/origine_France.html.

Tocqueville A. (de), 1856, « L'Ancien Régime et la Révolution », in : Furet F., Mélonio F., eds, *Œuvres, III*, Paris, Gallimard, 2004.

Trousseau R., 2001, *Visages de Voltaire. XVIII^e-XIX^e siècles*, Paris, H. Champion.

Valéry P., 1945, *Voltaire. Discours prononcé le 10 décembre 1944 en Sorbonne*, Paris, Domat-Montchrestien.

Veysman N., 2000, *Mise en scène de l'opinion publique dans la littérature des Lumières*, Paris, H. Champion, 2004.

Voltaire, 1734, *Lettres philosophiques*, Amsterdam, E. Lucas. Accès : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k72251b.image>.

Voltaire, 1748, *Zadig ou la Destinée. Histoire orientale*. Accès : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8614610h/f13.image>.

Voltaire, 1764, *Sentiment des citoyens*, Genève, Cramer.

Voltaire, 1765a, « Liberté de penser », pp. 242-246, in : *Dictionnaire philosophique, portatif. Nouvelle édition, revue, corrigée & augmentée de divers articles par l'auteur*, Londres. Accès : <https://www.panarchy.org/voltaire/penser.html>.

Voltaire, 1765b, « Histoire », pp. 220-225, in : Diderot D., *Encyclopédie*, Tome VIII, Neufchâtel, S. Faulche et compagnie. Accès : <http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/article/v8-929-0/>.

Voltaire, 1768, *Relation de la mort du chevalier de La Barre*, Amsterdam. Accès : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5617613k.texteImage>.

Voltaire, 1769, *Histoire du Parlement de Paris*, 2 volumes, Amsterdam, M. M. Rey.

Voltaire, 1771, *La Méprise d'Arras*, Lausanne, F. Grasset. Accès : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5626458f.texteImage>.

Voltaire, 1771-1772, *Questions sur l'Encyclopédie*, Londres, M. M. Rey.

Voltaire, 1775, « Le Cri du sang innocent », pp. 375-390, in : Beuchot, A.-J.-Q., éd., *Œuvres complètes de Voltaire (1773-1776)*, Paris, Garnier, 1879. Accès : https://fr.wikisource.org/wiki/Le_Cri_du_sang_innocent/Édition_Garnier#top.

Walter E., 1982, « L'affaire La Barre et le concept d'opinion publique », pp. 361-392, in : Rétat P., éd., *Le Journalisme d'Ancien Régime*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.

Wenzel E., 2017, « Les juges, les témoignages et les aveux : l'affaire du chevalier de La Barre au prisme de la procédure criminelle de l'Ancien Régime », *Revue Voltaire*, 17, pp. 17-28.